

Attention : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions du Conseil Supérieur de la DNACG.

Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.

RELEVÉ DE DECISIONS N°1

Conseil Supérieur de la DNACG

Réunion par visioconférence du mercredi 9 octobre 2024

PRÉSENTS

Messieurs	Jacques LAGNIER	Président
	Laurent MOREUIL	Membre
	Hubert TUILLIER	Membre
	Marc LE NERRANT	Membre

EXCUSÉS

Madame	Sabine FOUCHER	Membre
Monsieur	Philippe LAMOTTE	Membre

ASSISTENT

Madame	Lucie DORLEANS	Assistante juridique
Monsieur	Alex DRU	Chargé de missions juridiques et contrôle de gestion des clubs

Le 9 octobre 2024, à partir de 12h00, le Conseil Supérieur de la DNACG s'est réuni en commission d'appel sur convocation régulière de ses membres par visioconférence.

Le club a interjeté appel d'une décision de la CACCP, conformément au Règlement de la DNACG. L'appel a été reconnu recevable en la forme.

Le Conseil Supérieur a délibéré et pris la décision suivante :

RACING CLUB DE CANNES VOLLEY-BALL

PAR CES MOTIFS, le Conseil Supérieur, statuant en appel et dernier ressort décide, conformément aux articles 9 et 10 et le chapitre 4 de l'annexe 2 du Règlement de la DNACG, à l'encontre de la société sportive RACING CLUB DE CANNES VOLLEY-BALL :

- **Un encadrement de la masse salariale au montant imposé pour la saison 2024/2025.**

Messieurs LAGNIER, TUILLIER, MOREUIL et LE NERRANT ont pris part aux délibérations.

Avant tout éventuel recours devant le juge administratif, la décision prononcée par le Conseil Supérieur de la DNACG doit faire l'objet d'une procédure de conciliation obligatoire devant le CNOSF, dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception de la notification de cette décision, et dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du Sport. Retrouvez toutes les informations sur la saisine de la Conférence des conciliateurs sur le site internet du CNOSF : <https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/7543-comment-saisir-la-conciliation-.html>.

Jacques LAGNIER

Président du Conseil supérieur de la DNACG

